



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA CITOYENNETE

Bureau de la
Réglementation

Affaire suivie par Béatrice Delahaye

☎ 01.34.20.28.10

E-mail : beatrice.delahaye@val-doise.pref.gouv.fr

Arrêté établissant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L211-14-1 du code rural

000013

LE PREFET,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le code rural dans sa partie législative ses articles L. 214-11 et L. 211-14-1 ;

VU le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La liste départementale des vétérinaires sanitaires pratiquant l'évaluation comportementale canine est établie conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise, Madame et Messieurs les Sous-Préfets, Monsieur le Directeur de Cabinet, Madame la Directrice départementale des Services vétérinaires, Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique du Val d'Oise, Monsieur le Lieutenant Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Val d'Oise, Mesdames et Messieurs les Maires du département du Val d'Oise, Mesdames et Messieurs les Vétérinaires sanitaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat .

Fait à Cergy-Pontoise
le 15 Janvier 2008

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général


Pierre LAMBERT